

# Soutenez les actions de lutte contre les déserts médicaux

EN FINIR AVEC LES DESERTS MEDICAUX !!!

**VOUS ÊTES SANS MÉDECIN, VOUS ATTENDEZ LONGTEMPS UN RENDEZ-VOUS DE SPÉCIALISTE, VOUS ÊTES OBLIGÉS DE VOUS DÉPLACER LOIN, REJOIGNEZ NOUS !**



Présentation et objectifs de l'Association des citoyens contre les Déserts médicaux (ACCDM) :

*En France la population a de plus en plus de difficultés à trouver un médecin traitant et référent.*

*Il s'en résulte pour ces personnes de nombreuses difficultés, pour se faire soigner rapidement et pour renouveler leurs ordonnances. Le but de l'association nationale est de faire valoir les droits de tous les patients souffrant de ce fléau dans tous les départements français en rétablissant la juste répartition des médecins sur tout le territoire afin de faire cesser cette inégalité criante des citoyens devant leur droit le plus cher : leur santé ; et revendiquer haut et fort qu'à « cotisations égalitaires », le droit à la santé doit être égalitaire pour tous, quelle que soit la région d'habitation.*



Neuf millions de Français n'avaient pas en janvier 2020 de médecin traitant et la situation continue à s'aggraver. La surmortalité dans les déserts médicaux est une réalité aujourd'hui démontrée par le travail du Professeur en aménagement du territoire à l'Université de Montpellier Emmanuel VIGNERON.

Les rapports parlementaires le démontrent, la Cour des Comptes l'a écrit, et rien ne change. La fin du numérus clausus ne résoudra pas le problème car il faut 10 ans pour former un médecin. De plus, les CHU auront-ils les moyens de former plus d'étudiants ?

**Or, les solutions existent !** Elles sont simples et budgétairement neutres mais elles exigent du courage politique !



Il s'agit de réguler l'installation des médecins, en demandant que les jeunes en fin d'études exercent pendant une certaine durée dans les zones sous-denses. Cette solution a été testée dans certains pays et **CA MARCHE** !!! Le non conventionnement des médecins en zone sur-dotée est également une proposition de l'ACCDM et a été réclamée par un groupe de 53 députés. D'autres pistes ont été explorées dans d'autres pays (cf. la très intéressante étude de novembre 20121 de la DRESS).

**Ne pas mettre en œuvre ces solutions contrevient aux principes de la Constitution de 1958 : égalité de droits et protection de la santé. Laisser la situation en l'état est un scandale !**

**A COTISATIONS EGALES DROIT A LA SANTE EGAL POUR TOUS !!**

L'Association des Citoyens contre les déserts médicaux, née en 2016 dans la Sarthe, département sinistré en matière médicale, à l'initiative d'un infirmier et d'une médecin, veut amener le gouvernement à prendre RAPIDEMENT ces mesures. Elle compte à ce jour plus de 1 000 adhérents.

**Antenne Dordogne** : Claudine LEBARBIER 24170 PAYS DE BELVES :  
06 83 38 03 76

**Vous pouvez déposer votre bulletin d'adhésion au siège de la communauté de communes – Avenue de Sarlat – Saint-Cyprien**



## Association des citoyens contres les déserts médicaux : infos et bulletin d'adhésion

1 fichier·s 531.10 KB

[Télécharger](#)

Ou :

[adhérer en ligne :](#)

### Les actions en cours de L'ACCDM pour un accès au soin pour tous et partout sur le territoire :

En cette période d'épidémie, où tout rassemblement serait risqué, nous voulons envisager avec vous une communication de grande ampleur pour :

**1 – Faire connaître l'ACCDM**, vous informer et informer les citoyens que l'égalité devant la santé fait partie du Pacte républicain.

**2 – Inviter les élus locaux à nous rejoindre dans ce combat** que ce soient les Maires, sollicités quotidiennement pour trouver des médecins et qui dépensent souvent beaucoup d'argent alors que leurs budgets sont maigres, les conseillers départementaux et Régionaux car il en va de l'attractivité de leur territoire.

**3 – Interpeller les parlementaires** qui ont le pouvoir de changer les choses via la loi de finances de la Sécurité Sociale.

**4 – Enjoindre à l'Etat de respecter la Constitution** en prenant d'urgence des décisions fortes. Maître Corinne LE PAGE, avocate et ancienne Ministre, a d'ailleurs accepté de

représenter l'association pour défendre les patients dans ce combat en présentant un recours devant le Conseil d'Etat. Malheureusement la réponse n'arrivera pas avant plusieurs mois.

**5** – En cette période électorale tous les candidats à la Présidentielle ont été conviés à prendre en compte ce problème et à **proposer des solutions.**



**L'ACCDM appelle TOUS LES CITOYENS qui sont concernés par ce problème à rejoindre l'Association et reste à la disposition de chacun pour tout renseignement que vous pourriez souhaiter. ILS ONT BESOIN DE VOUS TOUS pour peser dans les décisions à venir.**

**Pour aller plus loin :**

**Les actualités de l'ACCDM ( audition à l'Assemblée Nationale,**

participation au Congrès des Maires ruraux de France, grand reportage sur France Culture, Rendez-vous France Inter, etc...)  
:

[Actualités de l'ACCDM](#)

**Partagez cette page et la page FACEBOOK :**

**Posez vos questions à Claudine Lebarbier, [votre interlocuteur en Dordogne](#) : 06 83 38 03 76**